



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Fo
No 105/11

Diffusion

- Mme Salerno
- MM. Maudet
- Tornare
- Mugny
- Pagani
- Moret
- Burri
- Macherel
- Mmes Heurtault
- Charollais
- Giraud
- MM. Krebs
- Lévrier
- Zagato
- Emeterio
- Thierrin
- Mermillod

- Mme Luthi
- M. Schweri
- Service juridique
- SCM
- Dossiers et documentation
- Mis

DÉCISION
du 26 AVR. 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 16 février 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 février 2011,
ayant pour objet :

**un crédit de 16 335 000 F destiné à la construction d'une passerelle
piétonne reliant le chemin Eugène-Rigot à la rue Kazem-Radjavi,**

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

- Genève 2 ex
- DGM, SSCO-SF, RF, SCANE 1 ex
- SSCO 2 ex

Bureau de l'Etat
 Direction centrale
 le 02 MAI 2011
 Direction
 Direction
 Direction